

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit :

NETTOYANT TABLES ET MULTI-SURFACES *EASY PRO*

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant tables et multi-surfaces

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy :03.83.85.85.18

2 Identification des dangers :

2.1 Classification du mélange :

Irr. oc. 2 / H319

2.2. Éléments d'étiquetage :

2.2.1 Symbole(s) et mention d'avertissement :



ATTENTION

2.2.2 Mention de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2.3 Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.4 Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

3 Composition/informations sur les composants :

3.2. Mélange :

2-butoxyéthanol ; ether monobutylrique d'éthylène glycol ; butylglycol	1 < C < 5	CAS N° : 111-76-2 EINECS : 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36 CLP Classification : SGH07 Tox. Aiguë 4 - H302 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
Méthoxy propoxy propanol	1 < C < 5	CAS N° : 34590-94-8 EINECS : 252-104-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60 CLP Classification : sans

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

4.1.1. Conseils généraux :

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.1.2. Inhalation :

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

4.1.3. Contact avec la peau :

Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.

4.1.4. Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4.1.5. Ingestion :

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

4.2.1. Inhalation :

Non déterminé

4.2.2. Contact avec la peau :

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4.2.3. Contact avec les yeux :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4.2.4. Ingestion :

Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1. Moyens d'extinction :

En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5.4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

6. 4. Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage :

7. 1. Manipulation :

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) :

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir hors de portée des enfants.

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7. 2. Stockage :

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage :

Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

Pas de produits incompatibles.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :

De même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8. 1. Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL) : 50 ppm, 246 mg/m³

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA) : 20 ppm, 98 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Désignation de la peau : Peut être absorbé à travers la peau.

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 50 ppm, 246 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 10 ppm, 49 mg/m³

* Composant : (2-méthoxyméthylethoxy) propanol No. CAS 34590-94-8

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA) : 50 ppm, 308 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 50 ppm, 308 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Désignation de la peau : Peut être absorbé à travers la peau.

8. 2. Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains :

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8.2.5. Protection individuelle :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Utiliser la ventilation adéquate.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

9. 1. 1. Aspect : liquide

9. 1. 2. Couleur : bleu

9. 1. 3. Odeur : Eucalyptus

9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 8,5

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair : Non déterminé.

9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 0,995 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité : Non déterminé.

9. 2. Autres informations :

9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non Concerné

10 Stabilité et réactivité :

10. 1. Réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses :

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter :

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.

PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10. 5. Matières incompatibles :

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10. 6. Produits de décomposition dangereux :

Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques :

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques :

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

Informations substances (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
CL0 : > 3,1 mg/l (Cochon d'Inde, femelle ; 1 h ; vapeur) (49 CFR 173.132)
CL0 : > 3,4 mg/l (Cochon d'Inde, mâle ; 1 h ; vapeur) (49 CFR 173.132)

* Composant : (2-méthoxyméthylethoxy) propanol No. CAS 34590-94-8
Pas de données valides disponibles.

11. 2. 2. Contact avec la peau :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
Irritation de la peau (Lapin ; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)

Composant : (2-méthoxyméthylethoxy) propanol No. CAS 34590-94-8
DL50 : 9510 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402)
Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
Irritation des yeux (Lapin ; 24 h) (OCDE ligne directrice 405)

* Composant : (2-méthoxyméthylethoxy) propanol No. CAS 34590-94-8
Pas d'irritation des yeux (homme)

11. 2. 4. Ingestion :

* Composant : 2-butoxyéthanol No. CAS 111-76-2
DL50 : 1300 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)
DL50 : 1414 mg/kg (Cochon d'Inde, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

* Composant : (2-méthoxyméthylethoxy) propanol No. CAS 34590-94-8
DL50 : > 5000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

12 Informations écologiques :

12. 1. Toxicité :

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation :

Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol :

Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBTet vPvB :

Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes :

Données non disponibles

12. 7. Information(s) générale(s) :

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 Considérations relatives à l'élimination :

13. 1. Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets) ; art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 Informations relatives au transport :

14. 1. Information(s) générale(s) :

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU : Non applicable

15 Informations réglementaires :

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :

Agents de surface non ioniques : moins de 5%

Parfums

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 Autres informations :

16. 1. Législation(s) suivie(s) : Abréviations et acronymes

CAS Chemical Abstracts Service

CLP Classification, étiquetage et emballage

SGH Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CL50 Concentration létale médiane

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

16. 4. Restrictions :

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation :

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. Historique :

16. 7. 1. Date de la première édition : 26/10/2016

16. 7. 2. Date de révision précédente : 07/01/19

16. 7. 3. Date de révision : 15/01/19

16. 7. 4. Version : 3

16. 7. 5. Révision chapitre(s) n° : 15-16